



2020

**RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

Août

RAA 2020 - n° 7

SOMMAIRE

1 – Arrêtés du Président

1 - Arrêts du Président

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions

N° A-2020-13
portant délégation de fonction

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'arrêté Préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau, issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de la Communauté de Communes Intercom Séverine, et de l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie.

Vu l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de subdéléguer, par arrêté, les attributions données par l'organe délibérant et la signature de certains actes.

Vu la séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des 11 Vice-Présidents, 5 conseillers communautaires membres du bureau,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire.

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner une délégation à **Monsieur Gérard MARY, conseiller communautaire membre du bureau,**

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : **Monsieur Gérard MARY, conseiller communautaire membre du bureau,** est délégué à compter de ce jour, référent communautaire pour le secteur de Vire Normandie en matière de suivi et gestion des déchets et assimilés.

Et plus particulièrement, il exercera les fonctions suivantes :

- Suivi, coordination et communication auprès des usagers du secteur mentionné ci-dessus
- Participer aux réunions de pilotage, réunions techniques dédiées à l'harmonisation du service et de la tarification à l'échelle du territoire
- Participer aux réflexions et études sur la nouvelle déchèterie communautaire
- Veiller à la bonne exécution des décisions prises par le bureau pour le secteur mentionné.
- A la mise en application et à l'exécution de toutes les délibérations en la matière émanant du Conseil Communautaire ;

Article 2 « Engagements Financiers » : **Monsieur Gérard MARY** ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Président, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Président, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

Article 4 : Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des services, Madame la Trésorière de la Communauté de Communes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à la sous-préfecture de Vire Normandie.

Fait à Vire Normandie
Le 31 août 2020

Reçu notification du présent arrêté

Le 10/09/2020

Monsieur Gérard MARY
Conseiller membre du bureau



M. Marc ANDREU SABATER
Président



Ampliation adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet
- à Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

ARRÊTÉ

**5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions**

N° A-2020-14
portant délégation de fonction

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'arrêté Préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau, issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de la Communauté de Communes Intercom Séverine, et de l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie.

Vu l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de subdéléguer, par arrêté, les attributions données par l'organe délibérant et la signature de certains actes.

Vu la séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des 11 Vice-Présidents, 5 conseillers communautaires membres du bureau,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire.

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner une délégation à **Monsieur Régis DELIQUAIRE, conseiller communautaire membre du bureau,**

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : **Monsieur Régis DELIQUAIRE, conseiller communautaire membre du bureau,** est délégué à compter de ce jour, référent communautaire pour le dossier d'implantation du futur siège communautaire.

Et plus particulièrement, il exercera les fonctions suivantes :

- Suivi, coordination et communication aux membres du bureau des travaux d'implantation et d'aménagements du site et siège de l'Intercom de la Vire au Noireau.
- Participer aux réunions de pilotage, réunions techniques du groupe de travail dédié à ce projet
- Veiller à la bonne exécution des décisions prises par le bureau.

Article 2 « Engagements Financiers » : **Monsieur Régis DELIQUAIRE** ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Président, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Président, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

Article 4 : Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des services, Madame la Trésorière de la Communauté de Communes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à la sous-préfecture de Vire Normandie.

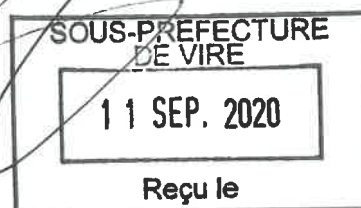
Fait à Vire Normandie
Le 31 août 2020

Reçu notification du présent arrêté

Le 10/9/2020

Monsieur Régis DELIQUAIRE
Conseiller membre du bureau

M. Marc ANDREU SABATER
Président



Ampliation adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet
- à Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

ARRÊTÉ

**5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions**

N° A-2020-15
portant délégation de fonction

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'arrêté Préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau, issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de la Communauté de Communes Intercom Séverine, et de l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Soulevre-en-Bocage et Vire Normandie.

Vu l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de subdéléguer, par arrêté, les attributions données par l'organe délibérant et la signature de certains actes.

Vu la séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des 11 Vice-Présidents, 5 conseillers communautaires membres du bureau,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire.

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner une délégation à **Monsieur Jean Elisabeth, conseiller communautaire membre du bureau,**

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Monsieur Jean ELISABETH, conseiller communautaire membre du bureau,** est délégué à compter de ce jour, référent communautaire pour le secteur de Condé « ex Intercom du Pays de Condé et de la Druance » en matière de suivi et gestion des déchets et assimilés.

Et plus particulièrement, il exercera les fonctions suivantes :

- Suivi, coordination et communication auprès des usagers du secteur mentionné ci-dessus
- Participer aux réunions de pilotage, réunions techniques dédiées à l'harmonisation du service et de la tarification à l'échelle du territoire
- En tant que vice-président chargé des déchèteries au SIRTOM, participer aux réflexions et études sur la nouvelle déchèterie communautaire
- Veiller à la bonne exécution des décisions prises par le bureau pour le secteur mentionné.
- A la mise en application et à l'exécution de toutes les délibérations en la matière émanant du Conseil Communautaire ;

Article 2 « Engagements Financiers » : **Monsieur Jean ELISABETH** ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Président, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Président, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

Article 4 : Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des services, Madame la Trésorière de la Communauté de Communes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à la sous-préfecture de Vire Normandie.

Fait à Vire Normandie
Le 31 août 2020

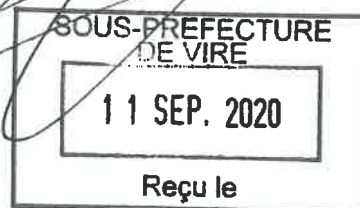
Reçu notification du présent arrêté

Le 10/9/2020

Monsieur Jean Elisabeth
Conseiller membre du bureau



M. Marc ANDREU SABATER
Président



Ampliation adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet
- à Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

**5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions**

N° A-2020-16
portant délégation de fonction

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'arrêté Préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau, issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de la Communauté de Communes Intercom Séverine, et de l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie.

Vu l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de subdéléguer, par arrêté, les attributions données par l'organe délibérant et la signature de certains actes.

Vu la séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des 11 Vice-Présidents, 5 conseillers communautaires membres du bureau,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire.

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner une délégation à **Madame Isabelle BACHELOT, conseillère communautaire membre du bureau,**

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Madame Isabelle BACHELOT, conseillère communautaire membre du bureau, est déléguée à compter de ce jour, référente communautaire en matière de circuits courts, filière agricole en appui à l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Intercom.

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Participer aux réunions du groupe de travail dédiées à la mise en valeur des circuits courts sur notre territoire et à l'élaboration du PAT.
- Représenter l'Intercom en l'absence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} vice-présidente chargée du suivi de cette thématique.
- Participer à la mise en application de toutes les délibérations en la matière émanant du Conseil Communautaire ;

Article 2 « Engagements Financiers » : Madame Isabelle BACHELOT ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Président, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Président, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

Article 4 : Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des services, Madame la Trésorière de la Communauté de Communes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à la sous-préfecture de Vire Normandie.

Fait à Vire Normandie
Le 31 août 2020

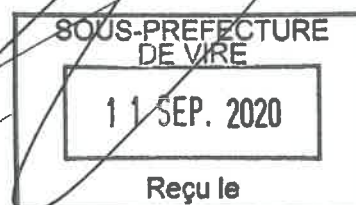
Reçu notification du présent arrêté

Le 10/09/2020

Madame Isabelle BACHELOT
Conseillère membre du bureau



M. Marc ANDREU SABATER
Président



Ampliation adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet
- à Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

**5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions**

N° A-2020-17
portant délégation de fonction

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'arrêté Préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau, issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de la Communauté de Communes Intercom Séverine, et de l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie.

Vu l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de subdéléguer, par arrêté, les attributions données par l'organe délibérant et la signature de certains actes.

Vu la séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des 11 Vice-Présidents, 5 conseillers communautaires membres du bureau,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire.

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner une délégation à **Madame Caroline BRISON VALOGNES, conseillère communautaire membre du bureau,**

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : **Madame Caroline BRISON VALOGNES, conseillère communautaire membre du bureau,** est déléguée à compter de ce jour, référente communautaire en matière de Numérique et d'accès au numérique sur le territoire.

Et plus particulièrement, elle exercera les fonctions suivantes:

- Participer et représenter l'intercom aux réunions avec les différents partenaires nationaux, régionaux et départementaux, et groupes de travail dédiés à l'accès au numérique et son développement sur le territoire communautaire.
- A la mise en application et à l'exécution des décisions prises en bureau et délibérations en la matière du conseil communautaire.

Article 2 « Engagements Financiers » : **Madame Caroline BRISON VALOGNES** ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Président, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Président, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

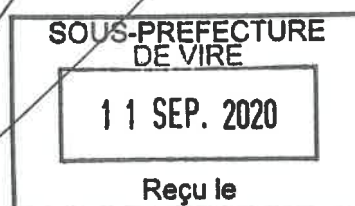
Article 4 : Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale des services, Madame la Trésorière de la Communauté de Communes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à la sous-préfecture de Vire Normandie.

Fait à Vire Normandie
Le 31 août 2020

Reçu notification du présent arrêté
Le 10/09/2020

Madame Caroline BRISON VALOGNES
Conseillère membre du bureau

M. Marc ANDREU SABATER
Président



Ampliation adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet
- à Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)